

**DELIBERATION DE LA
SESSION DEPARTEMENTALE
EXTRAORDINAIRE**

Séance du 23 mai 2022

www.nievre.fr

RÉUNION de la SESSION DEPARTEMENTALE

SÉANCE DU LUNDI 23 MAI 2022

.....
Le lundi 23 mai 2022 à 11 H 30, les membres du Conseil départemental se sont réunis à l'Hôtel du Département à Nevers en session extraordinaire sous la présidence de Monsieur Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental.

Etaient présents :

Mesdames Maryse AUGENDRE, Laurence BARAO, Séverine BERNARD, Corinne BOUCHARD, Anouck CAMAIN, Anne-Marie CHÊNE, Michèle DARDANT, Blandine DELAPORTE, Pascale DE MAURAIGE, Marie-France DE RIBEROLLES, Eliane DESABRE, Martine GAUDIN, Jocelyne GUÉRIN, Justine GUYOT, Joëlle JULIEN et Véronique KHOURI.

Messieurs Daniel BARBIER, Fabien BAZIN, Patrick BONDEUX, Christophe DENIAUX, Jean-Paul FALLET, Jean-Luc GAUTHIER, Thierry GUYOT, Patrice JOLY, Lionel LECHER, Jérôme MALUS, Franck MICHOT, Michel MULOT, Frédéric ROY, Wilfrid SÉJEAU, Michel SUET et David VERRON.

Etaient représentés:

Mme Stéphanie BÉZÉ a donné pouvoir à Mme Eliane DESABRE,
M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à Mme Martine GAUDIN.

M. Frédéric ROY est désigné secrétaire de séance.

.....
La séance est close le 23 mai 2022, à 11 H 55.

Nevers, le 23 mai 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice de l'administration générale
et des achats,


Christèle LEBLANC

REUNION du CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 23/05/22

-:-:-:-

TABLE DES MATIERES

	N° du rapport	Page
CRÉATION D'UN CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL	1	4

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-

CONSEIL DEPARTEMENTAL

-:-:-:-:-

RAPPORTEUR : M. Fabien BAZIN

DELIBERATION

OBJET : CRÉATION D'UN CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL

- Fonction 4-Prévention médico-sociale -

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en séance publique le **lundi 23 mai 2022** à , le quorum étant atteint,

VU le rapport n° **1** de Monsieur le Président du conseil départemental,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1511-8 et L.3211-1,

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L.1434-4, L.1434-10, L.6323-1-3, L.6323-1-5 et D.6323-1 à D.6323-12,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8-1°,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** la création d'un Centre Départemental de Santé, multi sites et de ses antennes,
- **D'AUTORISER** la création d'un budget annexe dédié nommé « centre de santé départemental » tenu en nomenclature M52 et non assujetti à TVA,
- **D'AUTORISER** le vote d'une dotation initiale dont le montant est nul. Ce montant sera défini à l'occasion du vote du 1er budget primitif du budget annexe avant la fin de l'année 2022,
- **D'AUTORISER** les dépenses afférentes à l'équipement du premier site et de ses antennes,
- **D'AUTORISER** la création de 12 postes pour la première implantation avec la possibilité d'un recrutement par voie contractuelle (5 médecins, 1 infirmier, 1 dentiste, 3 administratifs dont 2 assistants médicaux) ainsi qu'un poste de chef de projet, futur directeur du centre et un poste de chef de projet informatique,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à déposer le projet de santé auprès de l'Agence Régionale de Santé et de réaliser toutes les démarches nécessaires à la finalisation du projet,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer un marché d'une

durée de 4 ans (1 an renouvelable 3 fois) d'un montant d'environ 116 000 € HT pour l'acquisition d'un système d'information adapté aux besoins du centre de santé,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à mobiliser les moyens pour des dépenses d'investissement et de fonctionnement,

- **DE DONNER** délégation à la commission permanente pour l'ensemble des décisions relatives aux étapes ultérieures pour la création et le déploiement du centre de santé départemental, notamment l'équipement du premier site et de ses antennes, s'il y a lieu selon les besoins identifiés,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tous les actes, dossiers et avenants permettant de formaliser la création du centre de santé départemental et de solliciter le soutien de partenaires.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0
Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,

The image shows a blue circular official stamp of the "DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE" with a star in the center. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Fabien BAZIN". Below the signature, the name "Fabien BAZIN" is printed in blue ink.

Réception en Préfecture le 23 mai 2022

Identifiant : 058-225800010-20220523-63283-DE-1-1

Délibération publiée le 25 mai 2022